

12 JAN. 2010

Le Président

Monsieur OHREL, Président de la CPDP  
Commission Particulière du Débat Public  
Hôtel IBIS - Place Drouaise  
28000 CHARTRES

Objet : RN 154

ORMES, le 11 janvier 2010

Monsieur le Président,

Un débat public a été initié autour du devenir de la RN 154, auquel l'UNICEM-Centre (Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction) juge nécessaire d'apporter sa contribution.

En effet, au contact de la RN 154, dans sa partie au sud de Chartres, se trouvent plusieurs importantes exploitations d'extraction de matériaux des calcaires du plateau de Beauce.

Ces exploitations sont de véritables entreprises industrielles, qui extraient et traitent les matériaux de base destinés au secteur des travaux publics et du bâtiment.

3 à 4 millions de tonnes de matériaux sont extraits annuellement des carrières situées à proximité de la RN 154. Ceux-ci sont acheminés essentiellement vers le marché de l'Île-de-France, par la route (représentant environ 800 camions par jour), sur des couloirs spécifiques ouverts à la circulation poids lourds et financés par le Conseil Général d'Eure-et-Loir.

La localisation géographique de ces activités a été conditionnée et ne trouve sa justification que par l'existence de gisements géologiques importants. Les entreprises exploitantes disposent d'autorisations de longue durée allant jusqu'à 30 ans.

Les représentants de ces exploitations s'inquiètent de la remise en cause des accès actuels à la RN 154 à l'occasion d'un aménagement à 2x2 voies. Leur crainte est que les accès se limitent à Allaines et à Chartres et qu'aucun accès intermédiaire (à hauteur de Voves en particulier) ne soit envisagé.

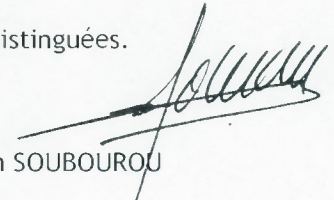
Bien qu'ouvertement très favorables à cet aménagement, ceux-ci nous chargent de vous demander que soit prise en compte, dès les études préliminaires à un aménagement à caractéristiques autoroutières de la RN 154, la création d'un échangeur à hauteur de Voves.

Cet échangeur éviterait aux poids lourds des allongements de parcours (remonter sur Chartres ou descendre sur Allaines), et leur permettrait d'utiliser « immédiatement » la RN 154 sans avoir recours aux itinéraires de substitution ou au réseau départemental.

La réalisation de cet échangeur accentuerait le rôle d'axe porteur de développement local qu'est la RN 154 pour le département d'Eure-et-Loir.

L'importance économique de cet axe est unanimement reconnue et l'UNICEM-Centre considère indispensable un aménagement à caractéristiques autoroutières sur l'ensemble de l'itinéraire de la RN 154 en Eure-et-Loir.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.



Christian SOUBOUROU